

التوصيات

نظرا لما سبق بسطه فإن الجمعية تقترح الأخذ بالتوصيات التالية وإبلاغها الأهمية اللازمة:

- إعادة النظر في قيمة تعريفه الماء والتميز في الثمن بين مختلف مجالات الاستعمال (شرب، صناعة، سياحة، فلاحية...).
- اعتبار الماء ثروة وطنية على معنى الفصل 13 من الدستور وإخضاع التعامل فيه للإجراءات المنصوص عليها بذات الفصل.
- الإعتماد على الأخصائيين الاجتماعيين في الدراسات المتعلقة بالماء وذلك للوقوف على الموروث الثقافي لكل منطقة وعدم الإكتفاء بالدراسات الفنية فقط، مع الأخذ بعين الاعتبار الجانب الديمغرافي (الانتشار السكاني، التنقل بين المناطق للبحث عن الماء...).
- ربط شراكة بين الجمعيات والمدارس وذلك لتوعية الأطفال بأهمية الماء وحثهم على حسن إستغلاله، مع قيام الدولة بحملات تحسيسية دورية للمواطن لإبراز المخاطر الناتجة عن النقص في المياه.
- اعتبار مسألة الحوكمة المائية أمرا سياديا يجب أن يخرج عن أنظار وزارة الفلاحة والصيد البحري والموارد المائية وإلحاقه برئاسة الحكومة لارتباطه بعدة مجالات حيوية وهي الصحة والطاقة والتعليم والتغذية.
- إنشاء أقاليم مائية تأخذ بعين الاعتبار الخصوصية الثقافية لكل منطقة وتعمل على تطوير الموروث الثقافي الفلاحي والمائي للاستفادة منه على أحسن وجه.
- إرساء نظام معلوماتي جغرافي مشترك بين كافة الإدارات التي لها علاقة بالماء وذلك لتسهيل تبادل البيانات بين مختلف المصالح من جهة وتمكين المواطنين من الولوج الى المعلومات وتقديم التمشيات والتوصيات من جهة اخرى مع ربط هذا النظام بوسائل تكنولوجية تمكن من مراقبة المياه (الملوحة، منسوب المياه...).
- إعطاء الأولوية في مجال الإصلاحات التي يجب القيام بها في قطاع الماء لإصلاح وتجديد القنوات والمسالك المائية وإيجاد حلول علمية للحد من استهلاك الماء في قطاع الفلاحة.

Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, l'Organisation propose prendre en considération les recommandations suivantes et de leur donner l'importance nécessaire:

- Considérer la question de la gouvernance de l'eau comme une question de souveraineté qui doit être soustraite du Ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Ressources Hydrauliques et attachée au Premier Ministère pour son association avec plusieurs domaines vitales : santé, énergie, éducation et nutrition.
- Mise en place de régions d'eau qui tiennent compte de la spécificité culturelle de chaque région et travaille à développer le patrimoine culturel agricole et de l'eau pour en tirer profit.
- Mettre en place un système d'information géographique commun (une plateforme) pour faciliter l'échange de données entre différents services et permettre aux citoyens d'accéder à l'information et de soumettre des recommandations et recommandations, tout en reliant ce système aux moyens technologiques permettant le suivi de l'eau (salinité, niveau d'eau...).
- Donner la priorité aux réformes dans le secteur de l'eau pour réhabiliter et renouveler les voies navigables et les cours d'eau et trouver des solutions scientifiques pour réduire la consommation d'eau dans le secteur agricole.
- Revoir la valeur des tarifs de l'eau et la discrimination des prix entre les différents domaines d'utilisation (consommation, industrie, tourisme, agriculture ...).
- Considérer l'eau en tant qu'une richesse nationale au sens du chapitre 13 de la Constitution et procéder selon les procédures stipulées dans le même article.
- Accréditation des sociologues pour faire les études relatives au secteur de l'eau et ceci pour prendre en considération la spécificité culturelle de chaque région tout en prenant en compte l'aspect démographique (dispersion de la population, mobilité entre régions pour la recherche d'eau ...).
- Faire un partenariat entre les associations et les écoles pour éduquer les enfants sur l'importance de l'eau et les encourager à bien l'utiliser, avec des campagnes de sensibilisation périodiques de l'État aux citoyens pour mettre en évidence les risques résultant des pénuries d'eau.

Feuille Politique

Pour une gouvernance efficiente et efficace de l'eau en Tunisie

Introduction

En raison de sa situation géographique entre la Méditerranée et le Sahara occidental la Tunisie est considérée comme un pays principalement sec, cette sécheresse ajoutée au climat méditerranéen rend l'eau rare et inégalement répartie sur les régions et les saisons puisque la descente des pluies varie de moins de 100 mm dans l'extrême sud(Le climat désertique) à plus de 1500 mm dans l'extrême nord-ouest (climat humide), avec une moyenne de 594 mm dans le Nord, 289 dans le centre et 156 mm dans le sud du pays, Ce qui confirme le manque de régularité d'année en année et de grande variation d'une région à l'autre.

Malgré ces difficultés, depuis l'indépendance, la Tunisie a pu développer des stratégies de mobilisation des ressources en eau, permettant de mobiliser plus de 90% des ressources mobilisables jusqu'à la fin de 2012, grâce à la construction de 34 barrages de 5 millions de mètres cubes et plus, 234 barrages de 1 à 5 millions de mètres cubes, 800 lacs de montagne et plus de 100 000 puits

Cette politique de mobilisation, outre la politique de transfert de l'eau du nord-ouest vers d'autres régions et la mise en place rapide de stratégies d'adoption de l'eau dessalée et traitée, a satisfait la demande en eau et les besoins socioéconomiques.

Cependant, cet équilibre relatif ne doit pas masquer le fait que la Tunisie est parmi les pays en dessous du seuil de stress hydrique et que l'exploitation des ressources en eau s'approche du maximum, sans compter que les ressources mobilisées ne sont pas à l'abri des pénuries et dégradations Drainage et contamination des barrages, des eaux souterraines en plus du taux salinité élevé.

Dans ce contexte, le document politique vise à trouver des solutions pratiques pour assurer une gouvernance de l'eau compatible avec la spécificité structurelle et climatique de la Tunisie et assurer la sécurité de l'eau à l'heure actuelle et pour les générations futures.

L'Étude

Depuis l'indépendance, l'Etat tunisien a pris conscience de l'importance de maîtriser la gouvernance de l'eau pour faire face aux difficultés naturelles liées au sujet, mais il est confronté de plus en plus à des difficultés matérielles, techniques, environnementales, économiques, sociales, institutionnelles et juridiques.

- Atteindre un pourcentage élevé de mobilisation des ressources en eau traditionnelles
- L'accumulation de barrages
- Surexploitation des ressources en eaux souterraines et forte salinité et pollution de l'eau

- Existence d'un important déficit de ressources structurelles au niveau régional ou local, bien que le budget global reste relativement confortable au niveau national.
- Consommation d'eau élevée dans le secteur de l'irrigation
- Manque de contrôle sur les eaux souterraines d'une exploitation excessive et sans discernement et dégradation de la qualité
- Coûts d'investissement élevés, entretien des installations et faible participation du secteur privé
- Manque de stratégie de communication sociale et institutionnelle efficace sur l'eau
- Égalité entre les régions et entre les zones rurales et urbaines
- Diffusion du développement et de la gestion des ressources en eau entre plusieurs institutions et ministères
- Centralisation et gestion des ressources en eau.

Pour contrer ces difficultés, la Tunisie a eu recours à de nombreuses solutions qui ont montré une certaine efficacité dans certains aspects mais une faiblesse dans d'autres.

L'État tunisien a accordé une grande importance à la question de la gouvernance de l'eau, notamment en termes de mobilisation des ressources, mais cette prise en charge n'a pas été suffisante pour assurer la sécurité de l'eau, D'autant que la gouvernance de l'eau en Tunisie est soumise au ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Ressources hydrauliques: le ministère qui supervise les secteurs les plus consommateurs d'eau, le secteur agricole, représente 80% de la consommation globale d'eau.

La question de la gouvernance de l'eau est une question vitale étroitement liée à d'autres questions vitales telles que la santé, l'énergie, l'éducation et la nutrition, ce qui en fait une question souveraine qui ne devrait pas être gérée par le ministère de l'Agriculture.

En quête de réformes, le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et des Pêches a complètement modifié le projet du Code des Eaux en vue de le rendre adéquat avec les exigences de la Constitution de 2014 qui énonce de nombreux principes et droits tels que le droit à l'eau (article 44), développement et équilibre entre les différentes régions (article 12), la sécurité du climat et de l'environnement (article 45), le droit à la santé (article 38), la participation et la bonne gouvernance, etc.

Cependant, la législation en vigueur et le code des Eaux n'incluent aucune stipulation centrée sur la spécificité locale dans l'exploitation des ressources en eau, ne prenant pas en compte la spécificité géographique, la qualité des ressources, le climat et le patrimoine culturel et leurs différences.

Cela s'ajoute au maintien d'un système de gouvernance central traditionnel pour le secteur de l'eau qui n'a pas adopté les meilleures pratiques de partenariat et de bonne gouvernance.